



DECLARATION FNEC FP FO

CHSCTA DU 7 AVRIL

Notre fédération, la FNEC FP FO porte les revendications dans les instances où elle siège. Nos collègues, nos électeurs, nos mandants attendent de nous que nous les portions dans les audiences, les instances départementales, académiques et ministérielles. Ils attendent que nous leur rendions compte.

Lorsqu'une représentante de notre fédération porte des précisions sur la rédaction d'un avis en CHSCTA afin de dissiper tout malentendu, elle remplit le rôle confié par sa fédération et les personnels qu'elle représente.

Il n'est donc pas acceptable pour notre fédération que, dans cette instance, des représentants de l'administration s'autorisent des propos déplacés à l'égard des revendications des personnels et des représentants de notre fédération tels que « vous êtes à côté de la plaque », « vous êtes prête pour les élections présidentielles » ou « nous ne sommes pas en décembre vous pouvez ranger votre liste au Père Noël ».

Ce point étant fait, la FNEC-FP FO réaffirme que les conditions de travail sont dégradées. Cela découle directement du fait que les revendications des personnels ne sont pas satisfaites. Nous ne pouvons pas discuter des conditions de travail alors que les revendications ne sont pas prises en compte.

Les situations problématiques seront résolues en recrutant, en premier lieu, les personnels nécessaires (AESH, enseignant spécialisé, remplaçant...). Le job dating qui consiste à recruter des personnels précaires, la politique méprisante qui consiste à mettre des personnels non formés stagiaires et contractuels devant les élèves en lieu et place de titulaires formés, le déploiement qui confie la gestion du remplacement à un logiciel qui plus est privé (Andjaro) en lieu et place de l'humain est largement rejeté. L'enfumage ne masque jamais la réalité et le rejet par les personnels.

Ainsi, les secrétaires de circonscription signalent que leur charge de travail n'est en rien allégée, bien au contraire. Par exemple, une secrétaire de circonscription de Haute-Garonne nous dit qu'elle travaille le dimanche pour pouvoir accomplir correctement sa mission ; une autre que sa tâche est alourdie par les données qu'elle doit compléter ; dans le Tarn, un collègue remplaçant a reçu 8 mails successifs avec ordres et contre ordres de mission ; là aussi plusieurs secrétaires mentionnent la surcharge de travail ; dans un autre département, une IEN qui doit faire face à l'absence de sa secrétaire tente d'utiliser le logiciel mais finalement renonce face à la masse de travail qu'il engendre ; dans le Gers, les secrétaires rédigent un courrier en direction de vos services.

L'utilisation de ce logiciel n'est pas obligatoire. Pourquoi avoir choisi de le déployer sans consulter les premiers concernés, les personnels ainsi que les CHSCT ?

De leur côté, les chefs d'établissement décrivent « une situation de crise qui devient le quotidien », « des conditions de travail insupportables ». Ils ont la clairvoyance de comprendre qu'ils ont le soutien de leur hiérarchie tant qu'ils arrivent à contenir la vague et les résistances mais ils s'interrogent sur la permanence de ce « soutien » aux premières difficultés.

Avec nos communications, lors de nos appels aux collègues, lors de nos déclarations, lors des mobilisations pour défendre les revendications, nous combattons la politique gouvernementale qui organise la privatisation de l'éducation Nationale. En premier lieu la loi de la transformation de la fonction publique, qui s'attaque : au statut et à toutes les garanties qu'il contient ; aux instances paritaires représentatives des personnels, qui renforce l'arbitraire et va jusqu'à instaurer le fonctionnement du privé avec ses « conventions collectives » ; qui se fixe comme objectif de remplacer les fonctionnaires par des contractuels ; qui externalise des missions de service public.

Vous répondez que pour vous il n'y a pas de volonté de privatisation. Vous savez que c'est faux. Dans l'éducation nationale et à l'hôpital sont mises en œuvre des méthodes qui sont empruntées à la SNCF et à la poste. Tout d'abord refuser de répondre positivement aux revendications, puis retirer des moyens, ensuite pointer du doigt les « dysfonctionnements » qui en découlent et engager la privatisation. Nos collègues de l'AFPA sont les premiers à subir cette méthode : 50% de contractuels, des CDD non renouvelés par manque de budget, la nécessité de répondre à des appels d'offre, la vente d'une partie des locaux, des zones d'intervention de plus en plus larges sans dédommagement des frais de déplacement, la délivrance de certificats de compétences à la place de diplômes et des salaires réduits en conséquence...

Les dernières annonces, les dernières réformes, les dernières expérimentations vont dans le même sens.

La politique du gouvernement, notre employeur, pour dégrader l'enseignement public et les conditions de travail des personnels, pour l'offrir au privé, est manifeste.

La FNEC-FP FO poursuit donc inlassablement la défense des services publics, du statut, des conditions de travail et des revendications des personnels.

Notre fédération a demandé une audience concernant le lycée Victor Hugo, le SNFOIEN a demandé à plusieurs reprises une audience concernant le dossier d'une collègue infirmière, le SNUDI 82 a demandé une audience à l'IA DASEN du Tarn et Garonne concernant l'application de la réglementation dans les écoles de Montauban, le SPASEEN a demandé une audience concernant la situation de l'établissement Carnot de Auch et la situation de deux collègues, la FNEC 65 a saisi le DASEN concernant les conditions de travail des AESH du PIAL Paul Eluard de Tarbes, notre fédération vous a adressé une alerte concernant les personnels sociaux. Il y a urgence. Les personnels ne peuvent pas attendre que les situations soient explosives. Il ne faut pas attendre que le drame arrive.

La constitution française garantit dans son préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 le droit d'être représenté par ses délégués syndicaux et dans son point 8 que « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ».

Au regard de l'impératif, nous vous demandons que le droit constitutionnel des personnels soit mis en œuvre en urgence : recevez notre fédération au plus vite, plus vite que vous ne l'envisagez, même si cela doit bousculer nos emplois du temps respectifs.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre disponibilité pour répondre à l'urgence de la situation.